



COMMUNIQUE DE PRESSE

07.03.2023 – Pour diffusion libre et immédiate

Feu vert pour l'initiative qui vise à sauvegarder le Vallon de La Valleyre au Mont-sur-Lausanne !

L'imbroglio juridico-politico-financier qui anime la commune du Mont-sur-Lausanne autour d'un projet de construction de 14 immeubles en bordure du bois du Jorat pourrait trouver une issue si la population du Mont décidait de soutenir, dès le 10 mars prochain, l'initiative populaire communale proposée par le collectif « La Valleyre est en danger ». En effet, après une première décision de la Cour constitutionnelle vaudoise qui a réformé la décision municipale d'invalidation de l'initiative, le Tribunal fédéral vient d'autoriser la récolte des signatures, en faveur de cette initiative qui vise à rendre les parcelles de La Valleyre inconstructibles et, à terme, à garantir une protection pérenne du site.

Parfois c'est David qui triomphe de Goliath, et le désir d'avenir qui s'impose devant la vision passéiste. Un soutien populaire pour La Valleyre constituerait, à destination des autorités communales, un signal puissant en faveur du nécessaire rééquilibrage entre intérêts privés et collectifs et d'une meilleure prise en considération des ressources naturelles. Ce mouvement s'inscrirait alors en cohérence avec la récente adoption d'une première initiative, en faveur d'un accroissement de l'arborisation des zones bâties (initiative portée par le même collectif).

Dans le contexte d'urbanisation qui n'en finit plus de s'accélérer au Mont-sur-Lausanne (voir projections démographiques de la Municipalité), le Syndicat des Améliorations Foncières (SAF), tête pensante du remaniement parcellaire depuis plus de 40 ans propose sa solution : la mise en œuvre ces prochaines années de pas moins de 13 zones à bâtir sur l'ensemble du territoire communal. C'est l'un de ces quartiers, particulièrement délétère pour un site préservé, en bordure des forêts du Jorat, qui est visé par l'initiative populaire communale « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! ». L'initiative veut rendre le quartier inconstructible et faire en sorte qu'il fasse l'objet d'une planification qui permettra sa préservation. Pour que l'initiative soit soumise aux électeurs.rices du Mont-sur-Lausanne en votation populaire, 915 paraphes (15% du corps électoral) doivent être recueillis en 3 mois, à compter de ce vendredi 10 mars.

Le projet d'initiative déposé il y a plus d'une année, a été invalidé dans un premier temps par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne car celle-ci estimait que l'initiative mettait en péril la planification des propriétaires (contrevenant ainsi au droit supérieur). La Cour constitutionnelle vaudoise a, elle, considéré que le plan de quartier du SAF était suffisamment ancien pour que la population ait le droit de se prononcer sur l'avenir du site, laissant ainsi la possibilité de revenir sur la décision de passage en zone constructible. Ce plan de quartier a été en effet voté au Conseil communal en 2006 (suite à la décision entérinant la destruction du site sauvage il y a 30 ans maintenant). Or la LAT stipule que, passé 15 ans, le peuple peut revenir sur des décisions d'aménagement du territoire s'il estime que celles-ci ne sont plus en adéquation avec les besoins.

Récemment, le Tribunal fédéral qui avait été saisi par quatre propriétaires de parcelles de la Valleyre, vient de lever leur demande de suspension de récolte des signatures, demande effectuée dans le seul but de prendre de vitesse l'exercice des droits politiques de l'ensemble de la population, le tout en faisant pression sur les institutions cantonales et communales pour tenter d'accélérer les procédures précédant les premiers travaux. Le canton doit en effet encore autoriser la mise en chantier pour équiper la zone (canalisations,

routes, etc.) et la commune doit encore mettre les permis de construire des 14 immeubles à l'enquête publique. Le nouvel objectif, publiquement affiché par l'un des promoteurs lors d'une assemblée du SAF en présence de représentants de la Municipalité, est dorénavant de faire perdre à l'initiative l'essentiel de sa substance en débutant les travaux au plus vite, ce qui détruira le site de façon irréversible. Paradoxe étonnant de la part de ce promoteur qui axe pourtant sa publicité sur le respect de l'environnement. Les risques financiers pris par les propriétaires, forçant ainsi un passage qui se rétrécit, restent un sujet tabou au sein de l'Assemblée du SAF. Si le plan de quartier venait finalement à être modifié à la suite de l'acceptation de l'initiative, les propriétaires lésés seraient en droit de formuler une demande d'indemnisation pour expropriation matérielle auprès de l'Etat conformément à l'art. 73 LATC. Un fonds dédié existe déjà et il est intelligemment alimenté par le produit de la taxe cantonale sur la plus-value immobilière (art. 67 LATC). Cependant, l'indemnisation complète des propriétaires n'est pas du tout acquise, surtout si les dépenses s'accroissent.

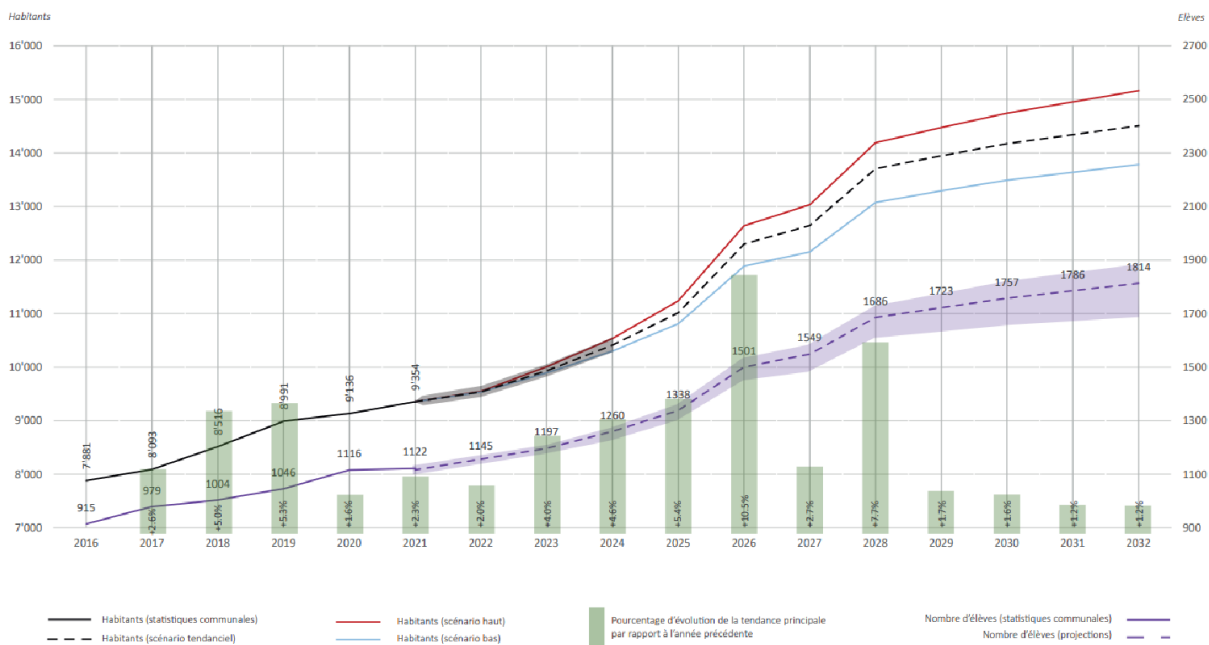
En dépit du fait que le recours des propriétaires n'a pas encore été jugé sur le fond, le Tribunal fédéral considère maintenant que chaque partie peut « avancer à ses risques et périls » (de l'énergie pour les uns, de l'argent pour les autres). En effet, faisant fi des dernières décisions de justice, les services de l'Etat de Vaud ne voient pas (encore) de raisons de suspendre les premiers travaux ; le risque de détruire une zone sauvage et d'abattre des centaines d'arbres ne constituant donc pas un motif suffisant.

Légitimé par les récentes décisions de justice en sa faveur et crédibilisé après le succès de sa première initiative votée en faveur de l'arborisation des zones bâties du Mont, le collectif prendra ses responsabilités pour éviter que l'imbroglie politico-juridico-financier ne débouche sur un chaos que personne ne devrait souhaiter pour Le Mont-sur-Lausanne. Ainsi il se réserve le droit de faire recours contre cette non-décision de l'Etat qui ne fait que prolonger l'imbroglie.

Collectif « La Valleyre est en danger » : www.sauverlavalleyre.com

Contacts presse (collectif) :

1. Stéphane Simon (coprésident Association MontAvenir, Le Mont citoyen) – 078 767 32 36 – spnsimon@yahoo.fr
2. Brigitte Besson (conseillère communale Le Mont citoyen) – 078 899 57 99 – brigittebesson@hotmail.com



Estimation des habitants et élèves à l'horizon 2032 (date de référence pour le nbre d'habitants : 31 décembre ; date de référence pour le nbre d'élèves : rentrée scolaire)

A propos des soutiens du collectif :

Le Mont citoyen :

Le Mont citoyen est un mouvement politique de la commune du Mont-sur-Lausanne, avec 22 élus (sur 65, soit 30%) au Conseil Communal et 1 élu à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Site web :

www.lemontcitoyen.ch

Association MontAvenir :

MontAvenir est une association pour la préservation de la qualité de vie et la défense de l'environnement dans la commune du Mont-sur-Lausanne et ailleurs, sans but lucratif, apolitique et sans caractère confessionnel, créée en 2010. Elle coopère régulièrement avec les services cantonaux et communaux pour la préservation de zones sensibles.

Site web :

<https://www.montavenir.ch/>

Pro Natura Vaud :

La plus ancienne association de protection de la nature en Suisse « désapprouve la réalisation de l'ancien plan de quartier de La Valleyre datant de 2006 qui n'est plus en adéquation avec les principes actuels de l'aménagement du territoire et se réserve la possibilité de faire opposition à tous les projets de construction qui seront mis à l'enquête publique à l'avenir ». Alain Chanson vice-président région centre.

Elle examine actuellement, d'entente avec le Collectif, la possibilité de participer à un projet alternatif de valorisation du site.